

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 mai 2026 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Sarah Champagne, Nancy Dallaire et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, François Séguin, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire Paul Dumoulin, formant quorum.

Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière adjointe Catherine Ricart agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Moment de réflexion

26-05-0404 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 19 mai 2026 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

26-05-0405 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 11 mai 2026 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

26-05-0406 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2026

Le maire Paul Dumoulin mentionne que le conseil a tenu une séance extraordinaire le 11 mai 2026 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

26-05-0407 Première période de questions

Toute question soumise par écrit au bureau de la greffière avant 15 h aujourd'hui, pour la séance en cours, est lue.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-05-0408 Achat de billets / Tournoi de golf des maires de l'île Perrot – édition 2026 / L'île-Perrot, Notre-Dame-de-l'île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Tournoi de golf des maires de l'île Perrot qui se tiendra au Club de golf Windmill Heights le 20 août prochain;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de deux billets au coût de 325 \$ chacun, incluant les taxes applicables, pour le Tournoi de golf des maires de l'île Perrot qui se tiendra le 20 août prochain.

« ADOPTÉE »

26-05-0409 Modification de la résolution 26-04-0326 / Commandite et achat de billets / Gala 2026 / Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution 26-04-0326 autorisant notamment l'achat de six billets pour assister au gala 2026 de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'il y est indiqué que le prix unitaire est de 300 \$ taxes incluses, alors qu'il s'agit du montant avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 26-04-0326 soit modifiée en y remplaçant l'expression « incluant les taxes applicables » par « taxes applicables non comprises ».

« ADOPTÉE »

26-05-0410 Autorisation de signature / Bail / Coopérative de solidarité CSUR LA TÉLÉ / Local de la Maison Félix-Leclerc

CONSIDÉRANT la résolution 18-06-525 autorisant un prêt à usage avec l'organisme Coopérative de solidarité CSUR LA TÉLÉ pour l'occupation d'espaces à la Maison Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente sous forme de bail pour l'occupation d'un local d'une superficie de 289 pieds carrés ainsi que d'espaces communs partagés, le tout ayant une valeur locative estimée à 15,20 \$ par pieds carrés;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat s'inscrit dans un modèle d'échange de services, par lequel l'organisme bénéficie de l'usage d'espaces à la Maison Félix-Leclerc en contrepartie de services rendus à la Ville, selon les modalités définies à l'entente;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de bail pour une période d'un an, qui pourra être prolongée pour trois périodes additionnelles d'un an chacune, portant sur la location, par la Coopérative de solidarité CSUR LA TÉLÉ, d'un local à la Maison Félix-Leclerc, d'une superficie de 289 pieds carrés, ainsi que d'espaces communs partagés, en contrepartie de services rendus par l'organisme à la Ville, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-05-0411 Dépôt / Liste des comptes / Période du 4 avril 2026 au 1^{er} mai 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 4 avril 2026 au 1^{er} mai 2026 totalisant un montant de 11 409 664,24 \$.

26-05-0412 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 5 mai 2026 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

26-05-0413 Dépôt / Procès-verbaux de comités de santé et de sécurité du travail

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions des comités de santé et de sécurité du travail suivants :

- Piscine (6 mars 2026);
- Pôle et services administratifs du Service de sécurité incendie (18 mars 2026);
- Service des loisirs et de la culture (18 mars 2026);
- Bibliothèque (31 mars 2026);
- Pompiers (8 avril 2026);
- Service des eaux (14 avril 2026);
- Service des travaux publics (21 avril 2026).

26-05-0414 Autorisation de signature / Contrat / Occupation du domaine public / Lots 4 450 580 et 4 450 581 / Parc d'attractions ambulant / Festival de cirque 2026

CONSIDÉRANT le succès annuel du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir un parc d'attractions ambulant du 26 au 28 juin 2026 dans le cadre de ce festival;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par la société Beauce Carnaval inc. pour la fourniture d'un parc d'attractions et de tout le personnel requis pour son montage et son démontage ainsi que pour l'opération des manèges;

CONSIDÉRANT la demande de la société Beauce Carnaval inc. d'occuper le domaine public pour l'installation et l'opération d'un parc d'attractions ambulant, et ce, du 22 au 28 juin 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec la société Beauce Carnaval inc. pour la fourniture de services à l'égard de l'installation et l'opération d'un parc d'attractions ambulant du 26 au 28 juin 2026 inclusivement, lequel contrat prévoit également l'autorisation d'occupation du domaine public d'une partie des lots 4 450 580 et 4 450 581, et ce, du 22 au 28 juin 2026, le tout dans le cadre du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

26-05-0415 Remboursement / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées à l'athlète et à l'organisme selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Discipline	Saison	Montant
Catherine Haddad	Natation	2026	81,25 \$
Club de natation Les Citadins	Natation	2025	19 191,25 \$

« ADOPTÉE »

26-05-0416 Autorisation / Don de biens excédentaires / Quatre pédalos

CONSIDÉRANT que la Ville possède quatre pédalos qui présentent des problématiques récurrentes nécessitant des interventions fréquentes;

CONSIDÉRANT que l'entretien continu de ces pédalos ne représente plus une saine gestion des ressources municipales;

CONSIDÉRANT que ces pédalos pourraient néanmoins intéresser d'autres organismes disposant de l'expertise ou des ressources nécessaires pour en évaluer la réparation ou une utilisation alternative;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le don des quatre pédalos excédentaires, dans leur état actuel et sans garantie, à tout organisme à but non lucratif ou public;

QUE le transport desdits pédalos soit à la charge du donataire.

« ADOPTÉE »

26-05-0417 Financement par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857 / Programme quinquennal d'immobilisations / Terrains de basket-ball

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857, de la dépense pour le projet d'aménagement de terrains de basket-ball prévu au programme quinquennal d'immobilisations (SLC-24-074);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 2 565 000 \$, taxes applicables non comprises, pour le projet « Terrains de basket-ball – Réserve d'eau » (SLC-24-074);

QUE cette dépense, incluant tout ordre de changement dûment autorisé, soit financée par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857.

« ADOPTÉE »

26-05-0418 Adoption / Politique culturelle et patrimoniale 2026-2036

CONSIDÉRANT que la culture constitue un levier essentiel de développement durable et de l'attractivité territoriale;

CONSIDÉRANT que la culture contribue à la qualité de vie des citoyens, au sentiment d'appartenance et à la vitalité du milieu;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de soutenir la création, la diffusion et l'accessibilité des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT que les artistes, organismes culturels et partenaires du milieu jouent un rôle clé dans l'animation et le rayonnement du territoire;

CONSIDÉRANT que la mise en valeur du patrimoine culturel, matériel et immatériel, contribue à préserver l'identité et l'histoire locale;

CONSIDÉRANT que la Politique culturelle adoptée en 1998 en vertu de la résolution 98-05-278 et révisée en 2013 par la résolution 13-07-699 ne reflète plus la réalité du milieu en raison, notamment de la croissance, de la transformation et de l'évolution de notre communauté;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer la Politique culturelle en vigueur afin d'affirmer la volonté de la Ville de faire de la culture un moteur essentiel de son développement;

CONSIDÉRANT que la démarche d'élaboration de la politique culturelle et patrimoniale s'appuie sur une consultation des acteurs du milieu et de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter d'un cadre structurant afin d'orienter ses actions et ses investissements en matière culturelle et patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la politique culturelle et patrimoniale s'inscrit en cohérence avec les autres politiques municipales;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la Politique culturelle et patrimoniale 2026-2036, laquelle entre en vigueur en date de la présente et remplace la Politique culturelle adoptée en 1998 et révisée en 2013.

« ADOPTÉE »

26-05-0419 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-26-58 / Services professionnels / Étude d'arcs électriques et mise en place d'un programme de sécurité électrique

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation desdits critères, applicables aux soumissions en lien avec l'appel d'offres de services professionnels pour l'étude d'arcs électriques et la mise en place d'un programme de sécurité électrique;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés les critères d'évaluation contenus au document préparé par la cheffe de section – Approvisionnement, en date du 4 mai 2026, qui seront intégrés dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-26-58 concernant les services professionnels pour l'étude d'arcs électriques et la mise en place d'un programme de sécurité électrique.

« ADOPTÉE »

26-05-0420 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Ministère de l'Éducation / Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air / Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives / Complexe aquatique au pôle municipal

CONSIDÉRANT que la Ville veut offrir des lieux appropriés et stimulants pour la pratique d'activités et de sports aquatiques;

CONSIDÉRANT le déficit important d'infrastructures aquatiques et l'absence d'une telle infrastructure de propriété municipale au sein des 23 municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, comptant un total de 170 687 citoyens;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un complexe aquatique au sein du pôle municipal satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la présentation du projet de construction d'un complexe aquatique au pôle municipal pour une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du volet 1 (infrastructures sportives et récréatives) du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE le directeur général soit désigné comme personne autorisée à agir, pour et au nom de la Ville, et à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-05-0421 Appui au Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Demande d'aide financière / Ministère de l'Éducation / Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air / Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives / Réfection de la surface synthétique / Campus de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT le projet du Centre de services scolaire des Trois-Lacs visant la réfection de la surface synthétique du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT l'importance de cette infrastructure à l'échelle de la Ville et la volonté de maintenir à cet endroit un site adapté et fonctionnel favorisant un mode de vie actif;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le projet du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) visant la réfection de la surface synthétique du campus de la Cité-des-Jeunes afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du volet 1 (infrastructures sportives et récréatives) du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE la Ville s'engage à conclure une entente de service avec le CSSTL afin que ledit projet soit accessible à l'ensemble de la population.

« ADOPTÉE »

26-05-0422 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n^o 401-110-26-R1755.08 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'un café-bistro dans l'enceinte du pôle municipal

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de construction d'un café-bistro dans l'enceinte du pôle municipal (appel d'offres n^o 401-110-26-R1755.08) comprenant les ordres de changement n^{os} 1 à 3 totalisant un montant de 40 556,15 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n^o 1811).

26-05-0423 Dérogation mineure / 335-341, avenue Ranger / Enseigne murale / Lot 1 545 617 / Zone HMF-724 / CCU n° 26-03-0020

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 335-341, avenue Ranger;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-03-0020, sous réserve de certaines conditions, formulée par le comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 11 mars 2026;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure pour autoriser une enseigne fixée au mur installée à une hauteur plus élevée que celle du commerce voisin en dérogation à l'article 10.13 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1872) qui prévoit que lorsque deux enseignes sont installées côte à côte au dernier étage d'un bâtiment, celles-ci doivent être alignées verticalement par rapport à leurs bases ou leurs centres, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que soit enlevée l'enseigne murale en boîtier, située au-dessus du local 335, avenue Ranger;
- que la présente approbation soit reconnue comme le concept d'affichage de référence pour le bâtiment et, qu'en conséquence, toute nouvelle enseigne devra respecter les critères approuvés, incluant, sans s'y limiter, la hauteur d'installation ainsi que le type d'enseignes en lettres détachées.

« ADOPTÉE »

26-05-0424 PIIA / 335-341, avenue Ranger / Enseigne murale / Lot 1 545 617 / Zone HMF-724 / CCU n° 26-03-0021

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 335-341, avenue Ranger;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-03-0021 du comité consultatif d'urbanisme, sous réserve de certaines conditions, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 11 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 26-05-0423 par laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure relative audit immeuble;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 335-341, avenue Ranger, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'une enseigne murale, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2026, et ce, à la condition que les enseignes respectent la *Charte de la langue française*.

« ADOPTÉE »

26-05-0425 Adoption / Règlement n° 1744-04 / Gestion des eaux pluviales / Précisions des exigences applicables et ajout des bâtiments institutionnels

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1744-04 a été déposé à une séance tenue le 4 mai 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1744-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des eaux pluviales n° 1744 afin d'apporter des précisions aux exigences requises et d'assujettir les immeubles institutionnels à celles-ci ainsi que de remplacer le plan identifiant la zone du bassin versant de la rivière Quinchien à l'annexe A ».

« ADOPTÉE »

26-05-0426 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-38 / Tarification / Ajouts et mise à jour de divers tarifs

La conseillère Vanessa Leduc dépose le projet de règlement n° 1709-38 modifiant le *Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités afin d'ajouter et de mettre à jour divers tarifs* et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

26-05-0427 Adoption de projet / Règlement n° 1835-01 / Démolition / Attribution des fonctions du comité de démolition au conseil municipal

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1835-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles n° 1835 afin d'attribuer les fonctions du comité de démolition au conseil municipal »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-05-0428 Avis de motion / Règlement n° 1835-01 / Démolition / Attribution des fonctions du comité de démolition au conseil municipal

La conseillère Nancy Dallaire donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement régissant la démolition d'immeubles n° 1835* afin d'attribuer les fonctions du comité de démolition au conseil municipal.

26-05-0429 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 6 mai 2026.

« ADOPTÉE »

26-05-0430 Période d'intervention des membres du conseil

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité d'intervenir.

26-05-0431 Deuxième période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

Le conseiller John McRae mentionne sa participation au congrès de l'Union des municipalités du Québec. Il a suivi un atelier sur l'itinérance où on a invité les Villes à prévoir une hausse de ce phénomène et s'est dit fier de constater que la Ville de Vaudreuil-Dorion est proactive sur cet enjeu. Il est fier aussi de la Politique sur la culture qui a été adoptée aujourd'hui. Il partage son coup de cœur pour une citoyenne de son district qui distribue de petites affiches d'abeilles pour encourager les gens à retarder la tonte de leur gazon pour permettre à ces pollinisateurs de se nourrir.

Le conseiller François Séguin souligne le 100^e anniversaire de M. George Lefebvre, né le 20 mai 1926. Ancien maire et conseiller municipal de la Ville de Vaudreuil, il a été élu pour la première fois en 1963. On lui doit notamment l'inauguration de l'aréna municipal, un projet qu'il a activement porté. Il a salué l'engagement citoyen de M. Lefebvre, rappelant la pertinence de ses interventions lors des séances du conseil, tout particulièrement en matière budgétaire.

Le maire Paul Dumoulin ajoute qu'il connaît lui aussi M. Lefebvre depuis de nombreuses années et lui souhaite un joyeux anniversaire.

La conseillère Nancy Dallaire mentionne que le drapeau inclusif de la fierté a été hissé au pôle municipal pour rappeler et souligner que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Elle dénonce les commentaires haineux et discriminatoires qui ont été publiés sur la page Facebook de la Ville après la diffusion de la photo arborant ledit drapeau et encourage les gens à transmettre un message de solidarité dans la communauté.

26-05-0432 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul Dumoulin, maire

Catherine Ricart, notaire
Greffière adjointe